



**Comité d'experts du transport des marchandises dangereuses
et du Système général harmonisé de classification
et d'étiquetage des produits chimiques****Sous-Comité d'experts du transport des marchandises dangereuses****Trente-huitième session**

Genève, 29 novembre-7 décembre 2010

Point 4 de l'ordre du jour provisoire

Inscription, classement et emballage**Emballages combinés – emballages extérieurs
supplémentaires****Communication de l'expert de l'Allemagne¹****Introduction**

1. Les fûts ou bidons (jerricanes) employés comme emballages extérieurs d'emballages combinés doivent être munis d'un dessus amovible. Or, il arrive que l'on doive transporter des marchandises dangereuses en petits colis, y compris dans des fûts ou des bidons (jerricanes) dont l'ouverture maximale a un diamètre inférieur à 70 mm, pour lesquels un dessus amovible n'est pas nécessaire. Et pourtant, les fûts et les bidons à dessus non amovible ne sont pas autorisés comme emballages extérieurs d'un emballage combiné. Cette restriction n'est pas motivée par des raisons de sécurité, mais parce qu'on ne s'est probablement pas rendu compte que l'on pouvait avoir besoin d'emballages extérieurs aussi petits.

2. Il est proposé d'autoriser, dans plusieurs instructions d'emballage, l'emploi de fûts ou de bidons (jerricanes) à dessus non amovible comme emballages extérieurs d'emballages combinés. Cela permettra d'éviter les démarches administratives qu'exige l'obtention d'exemptions.

¹ Conformément au programme de travail du Sous-Comité pour 2009-2010, adopté par le Comité à sa quatrième session (voir ST/SG/AC.10/C.3/68, par. 118 b) et ST/SG/AC.10/36, par. 14).

Proposition

3. Remplacer les codes 1A2, 1B2, 1N2, 1H2, 3A2, 3B2 ou 3H2 figurant dans les instructions d'emballage du chapitre 4.1 pour les fûts ou les bidons (jerricanes) autorisés comme emballages extérieurs d'emballages combinés, par les codes 1A1, 1B1, 1N1, 1H1, 3A1, 3B1 ou 3H1 et supprimer le cas échéant les mots «dessus amovible» (cela s'applique aux instructions d'emballage P001, P002, P010, P110(a), P111, P112(a), P112(b), P112(c), P113, P114(a), P114(b), P115, P116, P130, P131, P134, P135, P136, P137, P138, P139, P140, P141, P142, P143, P144, P400, P403, P404, P410, P501, P502, P503, P504, P520, P600, P601, P602, P800, P802 et P804).
